

PLAN LOCAL D'URBANISME  
Commune de Graces

Documents graphiques du règlement

échelle :	1/2000e
P.L.U. arrêté le :	13 avril 2016
P.L.U. approuvé le :	7 mars 2017

**QUARTA**  
Agence de Saint-Jacques-de-la-Lande  
123, rue du Temple de Blossne  
35136 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE  
Tél : 02 99 30 12 12 Fax : 02 99 30 40 22

- Légende :**
- Limites de zones
  - Espaces Boisés Classés au titre de l'article L. 113-1 du CU
  - Haies protégées au titre de l'article L. 151-23 du CU
  - Boiselements protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU
  - Arbre remarquable protégé au titre de l'article L. 151-23 du CU
  - Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 du CU
  - Cours d'eau identifiés
  - Changement de destination autorisé
  - Site archéologique de degré 1
  - Marges de bruit
  - Zones humides
  - Chemins protégés au titre de l'article L. 151-38 du CU
  - Marges de recul
    - pour la RN12 : 100 mètres
    - pour les RD787 : 75 mètres
    - pour les RD8 et RD767 : 35 m pour les habitations, 25 m pour toutes autres constructions
    - pour les RD54, 100 et 787a : 15 m pour toutes les constructions

Emploiement identifié n°	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER 1	Création d'une voie	69 m²	Commune
ER 2	Création d'une voie	52 m²	Commune
ER 3	Elargissement d'une voie	514 m²	Commune
ER 4	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	2 908 m²	Commune
ER 5	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	1 303 m²	Commune
ER 6	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	4 115 m²	Commune
ER 7	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	4 064 m²	Commune
ER 8	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	591 m²	Commune
ER 9	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	1 833 m²	Commune
ER 10	Création d'un ouvrage de gestion globale des eaux pluviales	1 275 m²	Commune
ER 11	Elargissement d'une voie	120 m²	Commune

